



Miramont-de-Guyenne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de **MIRAMONT-de-GUYENNE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOULAY, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le dix avril.

PRESENTS :

Laurent BORDIN- Damien BOUHOUIA- Jean-François BOULAY- Amélie CHAMP-Alicia CHARLET- Jérôme COTTIER – Erika DESTANG- Isabel ENRIQUEZ- Michel GANDIN- Magalie GARY- Olivier ISSARTEL- Marc LE BLANC- Laurent LUSTENBERGER- Ana-Cristina MENDES- Muriel MENSAT- Caroline PASQUALI- Didier POTARD- Cécile RICHARD -Luc SAUVE - Patrice STAMPETTA- Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Jeannette GUYOT avait donné procuration à Jean-François BOULAY
Patricia SULBLÉ avait donné procuration à Muriel MENSAT

ABSENTS :

Néant

Secrétaire de séance : Laurent BORDIN

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Délibération n°DL.2026-055-522 : COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Pour faire suite à la création des différentes commissions municipales permanentes, il convient désormais d'en désigner les membres.

La composition des commissions municipales permanentes doit permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Chaque commission est donc composée de Monsieur le Maire, de six membres du groupe majoritaire « Miramont Ensemble » et de deux membres du groupe minoritaire « Miramont, continuons à l'unisson ». Cette répartition correspond au calcul selon la méthode de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire en son sein les huit membres qui siègeront, avec Monsieur le Maire, dans chaque commission.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DL.2026-054-522 relative à la création des commissions municipales permanentes ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les membres des commissions municipales ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : sont élus, membres de la Commission Municipale Finances, Ressources Humaines et Administration Générale, les Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Laurent BORDIN
- Madame Amélie CHAMP
- Monsieur Didier POTARD
- Monsieur Marc LE BLANC
- Monsieur Olivier ISSARTEL
- Monsieur Patrice STAMPETTA
- Monsieur Jean-Noël VACQUÉ
- Monsieur Luc SAUVE

Article 2 : sont élus, membres de la Commission Municipale Développement économique et Tourisme, les Conseillers Municipaux suivants :

- Madame Isabel ENRIQUEZ
- Monsieur Michel GANDIN
- Monsieur Olivier ISSARTEL
- Monsieur Damien BOUHOUIA
- Madame Jeannette GUYOT
- Madame Alicia CHARLET
- Monsieur Jean-Noël VACQUÉ
- Monsieur Luc SAUVE

Article 3 : sont élus, membres de la Commission Municipale Travaux et Urbanisme, les Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Laurent LUSTENBERGER
- Monsieur Didier POTARD
- Monsieur Michel GANDIN
- Monsieur Marc LE BLANC
- Monsieur Patrice STAMPETTA
- Monsieur Laurent BORDIN
- Monsieur Luc SAUVE
- Monsieur Jérôme COTTIER

Article 4 : sont élus, membres de la Commission Municipale Enfance, Jeunesse et Education, les Conseillers Municipaux suivants :

- Madame Amélie CHAMP
- Madame Erika DESTANG
- Madame Isabel ENRIQUEZ
- Madame Alicia CHARLET
- Madame Jeannette GUYOT
- Monsieur Michel GANDIN
- Monsieur Jean-Noël VACQUÉ
- Madame Ana-Cristina MENDES

Article 5 : sont élus, membres de la Commission Municipale Affaires Culturelles et Évènementiel, les Conseillers Municipaux suivants :

- Madame Magali GARY
- Madame Caroline PASQUALI
- Madame Jeannette GUYOT
- Madame Isabel ENRIQUEZ
- Monsieur Laurent BORDIN
- Madame Patricia SULBLÉ
- Madame Cécile RICHARD
- Monsieur Jean-Noël VACQUÉ

Article 6 : sont élus, membres de la Commission Municipale Sport et Vie Associative, les Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Marc LE BLANC
- Madame Caroline PASQUALI
- Monsieur Damien BOUHOUIA
- Monsieur Michel GANDIN

AR Prefecture

047-214701682-20260414-DL2026_055-DE
Reçu le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

- Madame Alicia CHARLET
- Madame Amélie CHAMP
- Monsieur Jérôme COTTIER
- Monsieur Luc SAUVE

Article 7 : sont élus, membres de la Commission Municipale Affaires Sociales, les Conseillers Municipaux suivants

- Madame Muriel MENSAT
- Monsieur Didier POTARD
- Madame Patricia SULBLÉ
- Madame Amélie CHAMP
- Madame Caroline PASQUALI
- Madame Erika DESTANG
- Madame Ana-Cristina MENDES
- Madame Cécile RICHARD

Article 8 : les intéressés ont tous déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : **23**

Délibération **adoptée** à l'**UNANIMITÉ**.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 22 avril 2026

Le secrétaire de séance

Laurent BORDIN

